

# Fourniture de matériel dans les soins de santé : une situation inédite

La crise du Covid-19 a mis en évidence les difficultés de fournir des équipements médicaux, du matériel de soins ainsi que certains médicaments. Bérénice Wathelet, Executive Director chez EBP, en explique certaines raisons. **Texte :** Philippe Van Lil



**Bérénice  
Wathelet**

Executive  
Director EBP

“ Le contexte très évolutif de la crise a confronté les acheteurs à la grande difficulté de déterminer précisément leurs besoins.

## **Quel regard portez-vous sur les difficultés d'approvisionnement ?**

« Du point de vue des marchés publics, la problématique est double. D'une part, il y a l'absolue nécessité d'approvisionnement urgent de certains dispositifs médicaux - matériel, appareils, équipements - et médicaments. Ceci a contraint de nombreux acheteurs à boucler des procédures en quelques jours seulement, sans avoir le temps d'en approfondir les tenants et aboutissants. D'autre part, le contexte très évolutif et le manque de recul ont confronté ces mêmes acheteurs à la grande difficulté de déterminer précisément leurs besoins. Ce contexte a indéniablement eu un impact sur le fait de trouver - ou non - des fournisseurs en mesure de répondre aux procédures lancées. »

## **Y a-t-il eu d'autres obstacles ?**

« De nouveaux types d'achats sont venus s'ajouter à l'équation : logiciels

informatiques spécifiques, outils mobiles de coordination, de dépistage et de surveillance à distance de l'évolution des patients contaminés, etc. Dans un contexte déjà extrêmement tendu, ceci a encore ajouté une couche de complexité pour les services achats du secteur des soins de santé. »

## **Quels conseils donner pour l'avenir ?**

« De manière générale mais en particulier dans le contexte de crise que nous traversons, il s'agit donc de gérer au mieux la conclusion de nouveaux marchés mais également, bien entendu, de veiller à la bonne exécution des marchés publics en cours. Tant les institutions de soins que leurs fournisseurs doivent se montrer pragmatiques, maintenir des relations positives, privilégier l'écoute et le dialogue. Si la régle-

mentation sur les marchés publics offre bon nombre de moyens d'action aux parties contractantes - indemnités, possibilités de suspension des délais d'exécution, modifications du marché, etc. -, n'oublions pas qu'il y a un lendemain... à reconstruire ensemble ! Nous vous proposons dès lors de faire le point ensemble sur toutes ces questions lors de la 12ème édition de notre Healthcare Tender Day, le 26 novembre prochain. » ■

EN COLLABORATION AVEC



[ebp.be](http://ebp.be)